

Client n° 276400

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



N°TVA:

AVOIR n° 09505598 du 31/08/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19740283 DU 4/08/25 SUR BON 19740282 AG. LALBENQUE		V/REF: TARIFS REMISES						
CHT 69967 STEPHANE								
210408.01	POTEAU PILIER BETON 20/20 EXT.H25	-8	U		7,23	-57,84		
	dont Eco-Contribution					(-0.08)		
AVOIR N° 19740285 DU 4/08/25 SUR BON 19740282 AG. LALBENQUE		V/REF: TARIFS REMISES						
CHT 69967 STEPHANE								
138756.01	PALETTE OBRA	-1	U		17,00	-17,00		
AVOIR N° 19740354 DU 7/08/25 SUR BON 19740282 AG. LALBENQUE		V/REF: TARIFS REMISES						
CHT 69967 STEPHANE								
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40	-1	U		0,76	-0,76		
	dont Eco-Contribution					(-0.01)		
AVOIR N° 19740355 DU 7/08/25 SUR BON 19740284 AG. LALBENQUE								
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60	-1	U		0,76	-0,76		
	dont Eco-Contribution					(-0.01)		
AVOIR N° 19740356 DU 7/08/25 SUR BON 19740306 AG. LALBENQUE		V/REF: TARIFS REMISES						
CHT 69967 STEPHANE								
138756.01	PALETTE OBRA	-1	U		17,00	-17,00		
AVOIR N° 19740409 DU 12/08/25 SUR BON 19740380 AG. LALBENQUE								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRILLE
46230 CIEURAC



AVOIR n° 09505598 du 31/08/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
324042.01	BAC MALAXEUR 40 LITRES PLASTIQUE	-1	U		20,06	-20,06		
	dont Eco-Contribution					(-0,27)		
AVOIR N° 19740410 DU 12/08/25 SUR BON 19740395 AG. LALBENQUE								
324042.01	BAC MALAXEUR 40 LITRES PLASTIQUE	-1	U		20,06	-20,06		
	dont Eco-Contribution					(-0,27)		
AVOIR N° 19740454 DU 18/08/25 SUR BON 19740441 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 69967 STEPHANE								
672749.14	MONOREX GF G20	-SAC 25KG	-1	U	10,24	-10,24		
AVOIR N° 19740481 DU 22/08/25 SUR BON 19740466 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 27601 JOSSE								
723480.04	TUILE CANAL POSIFIX MIDI SILV.LI.MO	-29	U		0,87	-25,23		
	Total Eco-Contribution					(-0,64)		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i> CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-168,95	20,00%	-33,79	30/09/25	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 7

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.